



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 8425

Texte de la question

Dernièrement, le titre de « reconnaissance de la Nation » a été officialisé par la médaille d'Afrique du Nord pour les Français ayant combattu en Afrique du Nord. Rien ne semble avoir été prévu pour les combattants ayant participé aux conflits d'Indochine et qui sont détenteurs de ce titre de reconnaissance de la Nation. En conséquence, M. Philippe Auberger demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants s'il envisage de créer pour ce titre une médaille spécifique comme celle de l'AFN.

Texte de la réponse

Il convient de préciser tout d'abord que le décret n° 97-424 du 29 avril 1997 a créé une médaille dénommée « médaille d'Afrique du Nord », réservée exclusivement aux titulaires du titre de reconnaissance de la Nation attribuée aux militaires et civils ayant servi en Afrique du Nord. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants tient à souligner qu'il comprend parfaitement les sentiments éprouvés par les titulaires du titre de reconnaissance de la Nation qui ont servi sur d'autres théâtres d'opérations. Aussi a-t-il décidé d'étudier la question de la création d'une éventuelle médaille en leur faveur.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Auberger](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8425

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4847

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1024